



Doc. 14900
24 juin 2019

Renforcer le processus décisionnel de l'Assemblée parlementaire concernant les pouvoirs et le vote

Amendement¹ n° 162

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 5, insérer le paragraphe suivant:

«L'Assemblée réitère son appel en faveur des valeurs du Conseil de l'Europe et estime qu'il sera uniquement possible de lever les sanctions contre la Fédération de Russie après le retrait du territoire ukrainien des troupes et des autres groupes militarisés.»

Déposé par:

LIASHKO Oleh, Ukraine, NI
ARIEV Volodymyr, Ukraine, PPE/DC
BEREZA Boryslav, Ukraine, PPE/DC
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE
IELENSKYI Viktor, Ukraine, PPE/DC
IONOVA Mariia, Ukraine, PPE/DC
LOGVYNSKYI Georgii, Ukraine, PPE/DC
LOPUSHANSKYI Andrii, Ukraine, ADLE
SOBOLEV Serhiy, Ukraine, PPE/DC
SOTNYK Olena, Ukraine, ADLE
YEMETS Leonid, Ukraine, PPE/DC

1. 2019 - Troisième partie de session

